

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur les modifications proposées pour renforcer le Règlement sur la protection des passagers aériens

Nom: Martin Filiatrault

Date: 2023-07-11

#1 : Responsabiliser les cies aériennes qui essaient de détourner les remboursements de plusieurs façons.

#2 : Faciliter l'accès au remboursement. Stopper les formulaires fastidieux que les cies aériennes utilisent pour décourager le voyageur de réclamer.

#3 : Avoir des superviseurs (plus d'un à la fois) à la charge du gouvernement fédéral qui observent et INTERVIENNENT dans les aéroports internationaux, bourrés de problème d'organisation et de structuration. Oui, les aéroports devraient payer en cas de négligence menant à des retards, dans le cas des connexions ratées par leur faute notamment. Un agent du gouvernement agit alors comme la police du remboursement.

#4 Resserrer l'obligation des transporteurs à terminer le trajet de A à B (lors de connexions) plutôt que de s'en laver les mains sans trouver de solutions aux voyageurs prit en souricière entre 2 aéroports.

<Pièce jointe non divulguée pour des raisons de confidentialité >